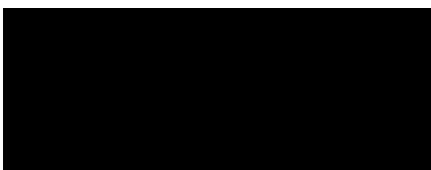


PAR COURRIEL

Québec, le 7 mai 2024



N/Réf. : AI2425-23

Objet : Demande d'accès à des documents détenus par l'Office québécois de la langue française concernant l'étude *Langue de l'espace public au Québec en 2022*



Dans le cadre du traitement de votre demande d'accès datée du 11 avril 2024, nous vous avons invité à préciser, conformément à l'article 42 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée « *Loi sur l'accès* »), la nature des documents que vous souhaitez obtenir afin que votre demande soit mieux circonscrite.

Le 18 avril 2024, vous nous avez précisé vouloir obtenir les échanges internes de l'Office québécois de la langue française (courriels avec leurs pièces jointes) portant sur l'utilisation de l'échantillonnage du recensement de 2016 dans le cadre de l'étude *Langue de l'espace public au Québec en 2022*.

Après analyse, nous vous transmettons le document détenu répondant à votre demande conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès*. Toutefois, en vertu du deuxième alinéa de l'article 9 de la *Loi sur l'accès*, l'Office ne peut rendre accessible la pièce jointe à ce courriel, car elle contient des données préliminaires qui ne constituent pas une version définitive.

En terminant, nous vous informons que, en vertu des articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative portant sur l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.

La responsable de l'application
de la *Loi sur l'accès*,

Original signé

Véronique Voyer
aces.information@oqlf.gouv.qc.ca

p. j. : Tableaux méthodologiques et données du recensement (test de pondération) -
Espace public_biffé.pdf
Article 9 de la *Loi sur l'accès*
Note explicative (avis de recours)

Montréal
31^e étage, bureau 3100
800, rue du Square-Victoria
Montréal (Québec) H3C 0B4
Téléphone : 1 888 873-6202
www.oqlf.gouv.qc.ca

Québec
750, boulevard Charest Est, bureau 100
Québec (Québec) G1K 9K4
Téléphone : 1 888 873-6202

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE A-2.1

CHAPITRE II ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I DROIT D'ACCÈS

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.